



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Le 11 JUIN 2021

La Directrice de Cabinet

Monsieur Kévin GERNIER
Association Transparency International

dada+request-986-247e6182@madada.fr

Réf : MARK/CD/7263

Monsieur,

Vous nous avez sollicité pour obtenir l'état des indemnités des élus de la ville de Limoges.

J'ai le plaisir de vous adresser les documents demandés.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

**ÉTAT RELATIF AUX INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Année 2020**

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique et à la proximité de l'action publique impose désormais, avant l'examen du budget, de communiquer aux conseillers municipaux l'état des indemnités de toute nature au titre du mandat local dont bénéficient les membres de l'assemblée délibérante. Cette disposition est désormais intégrée au code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) sous l'article L 2123-24-1-1.

Pour rappel, la détermination des indemnités de fonction des élus constitue une dépense obligatoire (article L 2311-2 du C.G.C.T.) et leurs principes sont encadrés par les textes pour toutes les collectivités (communes, départements, régions et établissements publics intercommunaux) par strate de population. L'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique (1 027) en constitue la référence. Au 1^{er} janvier 2020, ce montant est de 3889,40 € brut.

Chaque assemblée délibérante est tenue de délibérer sur le niveau des indemnités des élus. Cette délibération est consultable par le public.

L'annexe ci-jointe présente le détail, élu par élu, des indemnités perçues à titre mensuel par les conseillers municipaux au titre des mandats qu'ils exercent pour le compte de la Ville pour l'année 2020.

ETAT DES INDEMNITES MENSUELLES EN EUROS BRUTS PERÇUES
PAR LES ELUS DE LA COMMUNE DE LIMOGES

NOM	Commune de Limoges	Communauté urbaine Limoges Métropole	Syndicats/SEM
Émile Roger LOMBERTIE	4 058,59 € (maire)	1 286,22 € (vice-président)	
Vincent JALBY	1 929,14 € (premier adjoint)	818,32 € (conseiller communautaire délégué)	
Samia RIFFAUD	1 929,14 € (adjointe)	818,32 € (conseillère communautaire déléguée)	
Guillaume GUÉRIN	1 929,14 € (adjoint)	4 083,87 € (président)	265,26 € (Vice-président SIEPAL)
Sylvie ROZETTE	1 929,14 € (adjointe)	1 286,22 € (vice-présidente)	
Jean-Marie LAGEDAMONT	1 929,14 € (adjoint)	1 286,22 € (vice-président)	1 160,00 € (STCLM)
Catherine MAUGUIEN-SICARD	1 929,14 € (adjointe)	1 286,22 € (vice-présidente)	
Vincent LÉONIE	1 929,14 € (adjoint)	1 286,22 € (vice-président)	873,17 € (Président SIEPAL)
Nadine RIVET	1 929,14 € (adjointe)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Philippe PAULIAT-DEFAYE	1 929,14 € (adjoint)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Sarah GENTIL	1 929,14 € (adjointe)	1 286,22 € (vice-présidente)	
Rémy VIROULAUD	1 929,14 € (adjoint)	818,32 € (conseiller communautaire délégué)	
Isabelle MAURY	1 929,14 € (adjointe)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Vincent BROUSSE	1 929,14 € (adjoint)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Isabelle DEBOURG	1 929,14 € (adjointe)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Ibrahima DIA	1 929,14 € (adjoint)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Elisabeth UPTON-DESOBRY	233,36 € (conseillère municipale)		

NOM	Commune de Limoges	Communauté urbaine Limoges Métropole	Syndicats/SEM
Marc BIENVENU	632,95 € (conseiller municipal délégué)	818,32 € (conseiller communautaire délégué)	
Paul BRUTUS	632,95 € (conseiller municipal délégué)		
Michel CUBERTAFOND	632,95 € (conseiller municipal délégué)	233,36 € (conseiller communautaire)	
René ADAMSKI	632,95 € (conseiller municipal délégué)		
Françoise ARCHAMBEAUD	632,95 € (conseillère municipale déléguée)		
Jacques BENN	233,36 € (conseiller municipal)		
Jean-Marie BOST	632,95 € (conseiller municipal délégué)		
Jamal FATIMI	233,36 € (conseiller municipal)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Isabelle LECOMTE-CHAULET	233,36 € (conseillère municipale)		
Nezha NAJIM	632,95 € (conseillère municipale déléguée)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Nathalie VERCOUSTRE	233,36 € (conseillère municipale)		
Laurence JAYAT	233,36 € (conseillère municipale)		
Muriel LASKAR	233,36 € (conseillère municipale)		
Zarah TERQUEUX	632,95 € (conseillère municipale déléguée)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Corinne ROBERT	632,95 € (conseillère municipale déléguée)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Marie-Eve TAYOT	632,95 € (conseillère municipale déléguée)	818,32 € (conseillère communautaire déléguée)	
Nathalie MEZILLE	632,95 € (conseillère municipale déléguée)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Patricia VILLARD	233,36 € (conseillère municipale)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Laurent OXOBY	632,95 € (conseiller municipal délégué)	233,36 € (conseiller communautaire)	

NOM	Commune de Limoges	Communauté urbaine Limoges Métropole	Syndicats/SEM
Rhabira ZIANI BEY	233,36 € (conseillère municipale)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Laurent MANDON	233,36 € (conseiller municipal)		
Benjamin BATTISTINI	632,95 € (conseiller municipal délégué)		
Valérie-Anne TREHET	632,95 € (conseillère municipale déléguée)		
Matthieu PARNEIX	632,95 € (conseiller municipal délégué)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Vincent REY	632,95 € (conseiller municipal délégué)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Amandine JULIEN	632,95 € (conseillère municipale déléguée)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Julien CAZENAVE	233,36 € (conseiller municipal)		
Geneviève LEBLANC	233,36 € (conseillère municipale)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Gilbert BERNARD	233,36 € (conseiller municipal)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Frédéric ROCH	233,36 € (conseiller municipal)		
Thierry MIGUEL	233,36 € (conseiller municipal)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Gülsen YILDIRIM	233,36 € (conseillère municipale)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Sherazade ZAITER	233,36 € (conseillère municipale)	233,36 € (conseillère communautaire)	
Christelle MERLIER	233,36 € (conseillère municipale)		
Olivier DUCOURTIEUX	233,36 € (conseiller municipal)	233,36 € (conseiller communautaire)	
Nabila ANIS	233,36 € (conseillère municipale)		
Thibault BERGERON	233,36 € (conseiller municipal)		
Jérémy ELDID	233,36 € (conseiller municipal)	233,36 € (conseiller communautaire)	